



(Mayor name or designate) of the city of (city name) do hereby proclaim
April 2 as World Autism Day

WHEREAS:	World Autism Day will be recognized on April 2, 2022, in Canada thanks to Senator Jim Munson’s Bill S-206, <i>An Act Respecting World Autism Awareness Day</i> ; and
WHEREAS:	Autism Spectrum Disorder (ASD) affects more than 135,000 Ontarians. Autism Spectrum Disorder is a neurodevelopmental disorder affecting 1 in every 66 Canadian children, as well as their friends, family, and community; and approximately 1 - 2% of the Canadian population is on the autism spectrum.
WHEREAS:	ASD is a spectrum disorder, which means it not only manifests itself differently in every individual in whom it appears, but its characteristics will change over the life of each person as well. A child on the autism spectrum will become an adult on the autism spectrum; and
WHEREAS:	Autism Ontario is the leading source of information and referral on autism and one of the largest collective voices representing the autism community. Since 1973, Autism Ontario has been providing support, information, and opportunities for thousands of families and individuals across the province.
WHEREAS:	Autism Ontario is dedicated to increasing public awareness about autism and the day-to-day issues faced by individuals with autism, their families, and the professionals with whom they interact. The association and its Regions share common goals of providing information and education, supporting research, and advocating for programs and services for the autism community; and
THEREFORE:	I (Mayor Name or Designate), do hereby declare April 2 as World Autism Day.

Dated at (municipality), Ontario this 2nd day of April, 2022.

(Nom du maire ou de son représentant désigné) de la ville de (nom de la ville), proclame,
par la présente,

Le 2 avril Journée mondiale de l'autisme

ATTENDU :	Que la Journée mondiale de l'autisme sera reconnue officiellement au Canada, le 2 avril 2022, grâce au sénateur Jim Munson qui a présenté et fait adopter le projet de loi S-206 instituant la <i>Loi sur la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme</i> ; et
ATTENDU :	Que le trouble du spectre de l'autisme affecte plus de 135 000 personnes en Ontario. Le trouble du spectre de l'autisme est un trouble neurodéveloppemental qui touche un enfant canadien sur 66 ainsi que leurs amis, leurs familles et la collectivité; environ 1 à 2 % de la population canadienne est aux prises avec le trouble du spectre de l'autisme.
ATTENDU :	Que le trouble du spectre de l'autisme (TSA) se manifeste différemment chez chaque personne qu'il touche et que ses caractéristiques se modifieront tout au long de la vie de chacun. Autrement dit, un enfant autiste deviendra un adulte autiste.
ATTENDU :	Qu'Autisme Ontario est la principale source d'information et de référence sur l'autisme et l'une des plus importantes voix collectives qui représentent la communauté autiste. Que, depuis 1973, Autisme Ontario fournit un soutien, de l'information et des possibilités à exploiter à des milliers de familles, dans l'ensemble de la province;
ATTENDU :	Qu'Autisme Ontario ne ménage aucun effort pour sensibiliser le public à l'autisme et aux difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les personnes autistes elles-mêmes, leurs familles et les professionnels qui interviennent auprès d'elles. Que l'association et ses régions partagent des buts communs d'information et d'éducation, de soutien à la recherche et de revendication de programmes et de services pour la communauté de l'autisme; et
POUR CES MOTIFS :	Je, (maire de la ville ou son remplaçant désigné), déclare, par la présente, que le 2 avril devient Journée mondiale de l'autisme.